



DIOCÈSE D'ÉVRY
CORBEIL ESSONNES

DISPOSITIONS PRATIQUES EN VUE DE LA REPRISE DES CELEBRATIONS LITURGIQUES

23 Mai 2020

I. PRINCIPE GENERAUX

Un décret paru ce jour autorise dès maintenant la reprise des célébrations publiques dans les églises. **Mais localement, cette reprise n'est possible qu'à la condition de pouvoir mettre en place le dispositif sanitaire nécessaire.**

Dans chaque secteur, le responsable de secteur avec les prêtres nommés « in solidum », en concertation avec l'équipe pastorale de secteurs et les équipes animatrices des paroisses, ont la responsabilité de veiller à l'application des mesures ci-dessous, et de déterminer la date de reprise possible du culte public (au plus tard le vendredi avant la Pentecôte), les modalités de communication en direction des fidèles, de manière adaptée au contexte local de leur communauté.

Les dispositions pratiques et éléments de discernement qui suivent seront appréciés selon les lieux, les moyens de leur application, les lieux ainsi que le rythme de succession des célébrations. Une évaluation régulière sera réalisée.

II. ORGANISATION GENERALE

21. AMENAGEMENT DE L'EGLISE

- Assurer **un affichage visible** à la porte des églises avec les rappels suivants :
 - Respect des **gestes barrières**
 - **Distanciation** systématique d'1 mètre au moins
 - **Port du masque** obligatoire (à partir de 11 ans)¹
 - **Nombre maximum de fidèles autorisés dans** l'église concernée (Ce nombre est **à calculer sur la base d'un double critère** : la surface générale au sol à raison d'un fidèle pour **4m²**, ET le maintien d'une distance minimale d'**1 mètre** entre chaque place assise utilisée.)
- Maintenir les **portes des églises ouvertes** durant tous les horaires d'ouverture au public.
- Mettre en place une **signalétique** assurant la **distanciation** correcte (1,5 mètre) :
 - Pour les places assises (Condamnation de bancs et chaises)
 - Pour la circulation des fidèles (Éviter les croisements des personnes)

- Prévoir que l'église soit nettoyée avant la reprise du culte : désinfection des poignées, bancs et dossiers utilisés, ambon, crédence...)
- Prévoir une aération, mise en courant d'air d'une heure entre deux célébrations
- Mise à disposition du gel hydroalcoolique pour tous les participants (et de masques si possible en cas d'oubli).
- Les bénitiers sont vides et désinfectés.
- Pas de tracts ou feuilles à « piocher ou remettre ». Si des feuilles doivent être utilisées, privilégier la dépose en avance à la place qui sera occupée et inviter à la fin de la messe les personnes à emporter cette feuille.

22. ENTREE/SORTIE DE L'EGLISE

Un comité d'accueil, avec un responsable désigné nommément connu qui puisse être aussi l'interlocuteur de la police locale. Ce comité se tient à l'entrée il veille :

- Au port du masque à partir de 11 ans et en donner un si nécessaire, dans la mesure du possible.
- A la distribution à chacun de gel hydro alcoolique à l'entrée.
- Au nombre de fidèles autorisé.
- A maintenir les portes ouvertes durant la célébration.
- Informer les personnes présentes que la distance de deux sièges doit rester libre à gauche et à droite de la place occupée à l'exception des petits enfants qui prennent place avec un de leurs parents.
- Organiser et donner les consignes pour la sortie (rang par rang, les personnes les plus proches de la sortie quittent l'église en premier ; emporter la feuille, ...)

23. PREPARATION DES CELEBRATIONS (SACRISTIE)

- Limiter le nombre de personnes ayant accès à la sacristie afin de ne pas risquer des croisements de personnes et des contaminations réciproques. Veillez à ce que gel et masques soient utilisés
- Nettoyage des patènes, calices, ciboires, coupes de communion... à l'eau savonneuse puis séchage avec un torchon remplacé après chaque célébration.
- Les linges d'autel seront renouvelés après chaque célébration, laves à 60°C et repasses.
- Être attentif aux micros (protection amovible ou un micro par utilisateur...)
- Servant(e)s d'autel : on veillera à limiter leur nombre et à l'application des règles d'hygiène afin d'éviter les trop grandes manipulations d'objets. Ils devront apporter leur aube pour chaque célébration.

- L'emploi collectif des vêtements liturgiques sera proscrit. Chaque célébrant devra se munir de ses propres habits de chœur et ornements liturgiques. Il en sera de même pour les servants d'autel.

III. CELEBRATION DE LA MESSE.

- Lectures :
 - soit prévoir un seul lecteur,
 - Si plusieurs lecteurs que chacun vienne avec le texte de la lecture qu'il doit faire.
 - Attention à la manipulation des micros
- Prévoir que les dons, pain et vin soient déposés sur l'autel avant la célébration. Une pale, ou voile sur les coupelles et ciboires contenant le pain qui sera consacré. L'hostie que prend en main celui qui préside sera dans une patène distincte.

31. PRESIDENCE DE LA CELEBRATION EUCHARISTIQUE

- Les célébrants peuvent ôter leur masque à l'autel ou au lieu de présidence quand ils sont suffisamment à distance d'autres personnes.
- Le missel sera réservé au seul ministre qui préside.
- Pendant la prière eucharistique, mettre une pale, ou voile sur les coupes et ciboires contenant le pain qui sera consacré. L'hostie que prend en main celui qui préside sera dans une patène distincte.
- S'il y a des concélébrants, la communion au sang du Christ se fera uniquement par intinction.
- Pas de geste de paix.

32. DEROULEMENT DE LA CELEBRATION

- On limitera les mouvements des processions d'entrée et de sortie des ministres, en respectant les distanciations. **Il n'y aura pas de procession des dons.**
- Pas de baiser de paix.

33. DISTRIBUTION DE LA COMMUNION

- Le mouvement de communion doit être organisé afin que les personnes ne se croisent pas et respectent les distances dans la file de communion.
- Les ministres communient.
- Puis les ministres qui donnent la communion :
 - Revêtent leur masque.
 - se lavent les mains au gel hydro alcoolique.
 - reçoivent une coupelle ou un ciboire.
 - Ils donnent la communion dans la main,
 - bénissent les enfants et adultes sans les toucher.

- A la fin de la communion, Ils remettent les coupelles ou ciboires.
- Ils se lavent de nouveau les mains au gel hydro alcoolique.

AUTRES POINTS D'ATTENTION

1. Pas de chorale
2. Pas d'instruments à vent
3. Cierges et votives de dévotion seront déposés après désinfection des mains.
4. L'argent récolté à la quête sera conservé 3 jours en poches scellées avant d'être décomptées.

+ Michel PANSARD
Evêque d'Evry – Corbeil – Essonne

P.J.

- Proposition d'affiche à mettre à l'entrée des églises en plusieurs langues
- Recommandations du ministère de l'Intérieur de ce jour.
- Communiqué de la C.E.F.